

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

À sa séance extraordinaire du 25 septembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 423 et C-4.1, o 129 relatives à l'événement « Nuit des sans-abri »;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 30 septembre 2014

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie